

livre / échange

Actualité des professionnels du livre en Basse-Normandie

N° 05 / Octobre 2011

Supplément au *livre/échange* édité par le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie

LIRE À
TOUT PRIX

LE CHOIX DU LECTEUR

Les prix littéraires, quand ils échappent à la médiatisation exacerbée, aux arrangements entre amis et aux jurys corrompus, peuvent être de formidables outils de médiation du livre et de la lecture, notamment auprès des jeunes publics. Ils valorisent ce moment essentiel, fondateur dans la vie d'un livre, qu'est celui de la lecture. Ils permettent que s'exprime le plaisir du lecteur au moment où celui-ci défend publiquement l'ouvrage qui l'a marqué. Les prix littéraires créent des moments de grande proximité avec les auteurs. On ne lit que du plaisir dans le regard de ces lycéens quand ils rencontrent enfin l'auteur pour lequel ils ont voté, au moment de la remise du Prix littéraire des lycéens de la ville de Caen. Le dossier de *livre/échange Pro* n°5 est consacré aux prix littéraires en Basse-Normandie, à l'occasion de la création du Prix Boréales/Région Basse-Normandie du polar nordique, remis pour la première fois le 19 novembre 2011, façon de fêter la 20^e édition du festival *Les Boréales*.

Le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie, sous l'impulsion de son président André Servant, renforce son action en direction de la création littéraire et de la médiation du livre. Une nouvelle chargée de mission « Vie littéraire et développement des publics », Cindy Mahout, a pris ses fonctions le 20 septembre dernier. Elle sera désormais au CRL l'interlocutrice privilégiée pour les organisateurs de manifestations littéraires, les auteurs, les médiateurs du livre, et tous les acteurs de la vie littéraire en Basse-Normandie.
Bonne lecture

Laurent Delabouglise
Directeur du Centre régional des Lettres de Basse-Normandie

Avec l'automne vient la récolte habituelle des prix littéraires, dont les très médiatisés Renaudot, Goncourt, Femina... Mais il existe aussi, dans les régions, de plus en plus de prix littéraires aux fonctionnements et aux palmarès très hétérogènes, et au retentissement moindre, en tout cas en deçà d'une médiatisation nationale. Et s'il s'en crée toujours de nouveaux, d'autres affichent une ancienneté qui traduit l'engagement de leurs organisateurs. En France, on dénombrerait plus de 1 500 prix littéraires... Un chiffre qui n'étonne pas Sylvie Ducas, maître de conférences en littérature et auteure d'une thèse et de plusieurs travaux sur le sujet : les

prix littéraires sont « un phénomène très franco-français », explique-t-elle. La Basse-Normandie est riche de ces prix littéraires multiformes, tournés vers l'actualité éditoriale en lien avec la région ou non. Comment ces prix peuvent-ils se démarquer ? Ont-ils une place sur les tables des libraires, à côté des bandeaux rouges des « grands » ? Quels sont leurs atouts ? Leurs retombées ? Soucieux de leur légitimité et de leur réception par les lecteurs, certains de leurs organisateurs s'interrogent. Ainsi, après vingt-deux ans d'existence, le prix Jean-Follain de la ville de Saint-Lô a-t-il entrepris de modifier son règlement. Exemple dans sa démarche et ses objectifs, le prix litté-

raire des lycéens de la ville de Caen est devenu un outil pédagogique profondément citoyen.

Un prix littéraire n'existe pas uniquement à l'heure de sa remise officielle, source d'une médiatisation de courte durée plutôt frustrante au regard de l'investissement des organisateurs. Car, s'ils sont un éclairage ponctuel sur un livre, un auteur, les prix littéraires résultent le plus souvent d'un travail de fourmi, inscrit dans la durée. La décision d'attribuer un prix littéraire sert avant tout la promotion et la diffusion du livre et de la lecture. Et ce doit être là sa principale valeur.

DOSSIER PROPOSÉ PAR Nathalie Colleville

LES PRIX LITTÉRAIRES, DES MÉDIATEURS DU LIVRE

EN ASSOCIANT LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU LIVRE, EN TRAVAILLANT SUR LE LONG TERME, LES PRIX LITTÉRAIRES EN RÉGION GÉNÈRENT UNE VÉRITABLE DYNAMIQUE AUTOUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE SUR LEUR TERRITOIRE. UN MAILLAGE FIN ET DE QUALITÉ ENCORE TROP MÉCONNU.

Lorsque Tierno Monénembo a obtenu le Renaudot pour son roman *Le Roi de Kahel*, paru en 2008, les membres du prix littéraire de la ville de Caen ont décidé de le retirer de leur sélection. « À notre grand regret, il nous fallait rester fidèles à notre règle de ne pas primer un livre déjà distingué par l'un des grands prix nationaux », confie Claudette Caux, la présidente du prix littéraire de Caen. « Mais nous ne voulons pas passer à la remorque du succès, courir au secours de la victoire en quelque sorte. En tant que lectrice, je me suis également beaucoup interrogée, lorsque nous avons remis le prix à Claudie Gallay pour son roman *Les Déferlantes*. Déjà très médiatisé, avait-il besoin de cela ? » Une interrogation qui traduit bien la difficulté pour les prix littéraires décernés en région d'exister à côté de leurs « aînés ». Pourtant, le prix littéraire de Caen peut s'enorgueillir d'un palmarès intéressant : *Les Trois Saisons de la rage* de Victor Cohen Hadria en 2011, *Mal Tiempo* de David Fauquemberg en 2010. Et auparavant *Ô Verlaine* de Jean Teulé, *L'Élégance du hérisson* de Muriel Barbery... Leur point commun ? L'auteur a un lien avec la Basse-Normandie. Il y est né ou il y demeure. Ou encore il a choisi d'y situer son intrigue. « Avec les mêmes critères que les nôtres », note Claudette Caux, d'autres jurés éliront d'autres ouvrages, d'autres auteurs. Ce lien imposé avec la Normandie nous oblige à éviter l'écueil du régionalisme. Non pas que nous refusions de primer un livre de terroir. Mais avant tout, nous voulons être exigeants sur la qualité de l'écriture. » Idem pour le prix Jean-Follain de la ville de Saint-Lô qui a vu tous les textes primés acceptés ensuite par des éditeurs sans lien avec la région, et non des moindres : L'Aube, Rougerie ou Le temps qu'il fait. « Ce qui nous confortait dans notre choix », assure Pascale Navet, directrice de la médiathèque de Saint-Lô. Alors, que veut dire organiser, attribuer, recevoir un prix littéraire en région ?

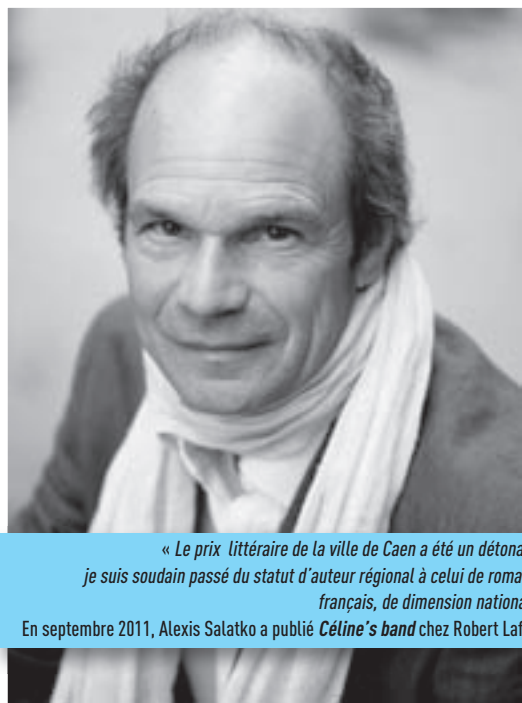
C'est en observant leur fonctionnement, en amont, que s'esquisse une première réponse. Porté conjointement par la médiathèque de Saint-Lô et l'association Lire à Saint-Lô, le prix Jean-Follain nécessite une lourde logistique : multiplication des réunions et des envois (certaines années, les organisateurs ont reçu jusqu'à 140 manuscrits), élection d'un comité de sélection de 50 personnes puis d'un jury populaire de 10 personnes après appel à candidatures... Le prix littéraire des lycéens de la ville de Caen se prépare lui aussi six mois durant : dès novembre, premières lectures des ouvrages sélectionnés par les jurés du prix littéraire de la ville de Caen, rédaction des premières critiques ; préparation et animation des rencontres avec les auteurs dont l'ouvrage a été retenu ; en avril, phases de délibération, jury final, puis remise du prix à la mairie. Les auteurs primés par les lycéens et par le prix de la ville de Caen sont invités au Salon du livre de Caen, le mois suivant. Quant aux jurés du prix littéraire de Caen, ils affinent et renouvellent une fois par mois leur sélection en suivant l'actualité éditoriale : contacts permanents avec les maisons d'édition, envois des livres et courriers aux quinze jurés. Les organisateurs du prix, là aussi, reçoivent un soutien logistique de la bibliothèque de Caen. C'est ce travail de veille qui permet aux jurés d'assurer leur rôle de découvreurs. Et au lecteur de s'y retrouver. « Il y aura toujours des prix littéraires », explique Sylvie Ducas (lire ci-contre). « L'univers du livre est une industrie culturelle. Qui dit industrie culturelle, dit pléthore éditoriale et donc besoin de prix et de sélection. Le lecteur lambda est perdu dans cette masse... Il a besoin de prescripteurs qui le guident. »

LA LÉGITIMITÉ ET LA RECONNAISSANCE POUR L'ÉCRIVAIN

Par ce travail de longue haleine, les prix endossent aussi un rôle de médiateur culturel en impliquant à des moments et des degrés divers les différents

acteurs de la chaîne du livre : bibliothécaires, auteurs, éditeurs, libraires et lecteurs. Par exemple, en axant le prix Jean-Follain sur la prose poétique, la bibliothèque de Saint-Lô et l'association organisatrice ont contribué à la diffusion du genre, « bien qu'il soit difficile à promouvoir auprès des publics », souligne Pascale Navet. Au fil des ans, le prix a permis à celle-ci d'alimenter un fonds de prose poétique dans lequel l'équipe et Lire à Saint-Lô puisent pour leurs lectures à voix haute, une de leurs actions les plus significatives. Le prix a également contribué à faire connaître la vie et l'œuvre de Jean Follain. Né à Canisy dans la Manche, ce dernier a vécu à Saint-Lô. Aujourd'hui, s'il n'existe pas de maison de Jean Follain ouverte au public, le prix éponyme en est une en quelque sorte, immatérielle mais vivante, entièrement tournée vers la promotion de la poésie et sa diffusion.

Ce nom, Jean Follain, est aussi un gage de qualité pour les auteurs qui ont participé. « Comment avoir une chance d'être lue avant même de penser à être publiée ? » s'interroge Sylvie Durbec, lauréate du prix en 2008. « Ce n'est pas une mince affaire ! Voilà ce qui m'a poussé à envoyer *Marseille éclats & quartiers à Saint-Lô. Une bouteille à la mer en quelque sorte. Mais c'était aussi l'envie d'être lue par des lecteurs attentifs. Je n'avais jamais concouru pour un prix de poésie. C'est à cause de Jean Follain et de la réputation de ce prix que j'ai envoyé mon texte. » Les 1 000 € attribués par la ville de Saint-Lô à son éditeur, Jacques Brémont, ont permis de prendre en charge 25 % du prix de fabrication du livre. Si cette aide n'a pas été déterminante, elle a tout de même eu une influence positive, et aujourd'hui *Marseille éclats & quartiers* va être réédité. Et depuis, la « légitimité » conférée par ce prix a permis à Sylvie Durbec de publier d'autres textes. « L'obtention d'un prix est toujours gratifiante, en ce qu'elle valide un travail, et c'est l'une des rares occasions où l'on a un retour de lecteurs sur ce qu'on écrit. C'est une reconnaissance en soi », explique David Fauquemberg, lauréat 2010 du prix littéraire de la ville de Caen pour *Mal tiempo*. Lauréat 2006 du même prix pour son roman *Horowitz et mon père*, Alexis Salatko note que, depuis lors, « son lectorat n'a eu de cesse de s'étoffer. Cette belle récompense reste pour moi l'une des plus importantes glanées au cours de mon parcours, avec le prix de la vocation et le prix Jean-Freustié. Aujourd'hui, grâce à ce noyau dur de lecteurs et de jurés caennais qui m'ont "fait" en quelque sorte, je progresse lentement mais sûrement vers une sorte de notoriété underground. » Dans le cas d'Alexis Salatko, le prix a favorisé la reconnaissance d'un auteur déjà publié chez un éditeur national mais méconnu dans sa région natale. Réciproquement, il lui a permis d'accéder à une certaine notoriété nationale. « De manière très nette, et presque palpable, l'attribution du prix littéraire de la ville de Caen m'a permis d'accéder à la reconnaissance en Basse-Normandie et en particulier dans le Calvados où mon lectorat n'a cessé de s'étoffer. Le prix a été un détonateur, je suis soudain passé du statut d'auteur régional à celui de romancier français, de dimension nationale. Caen a été l'épicentre de ce mini-séisme dans ma carrière marquée par une certaine difficulté à conquérir le grand public, étant donné la nature même de mes créations centrées une fois sur deux sur de grandes figures littéraires*



« Le prix littéraire de la ville de Caen a été un détonateur, je suis soudain passé du statut d'auteur régional à celui de romancier français, de dimension nationale. »

En septembre 2011, Alexis Salatko a publié *Céline's band* chez Robert Laffont.



Sylvie Durbec a remporté le prix Jean-Follain 2008. Comme chaque lauréat, elle a reçu un prix de 1 500 €. L'éditeur, lui, reçoit une aide de 1 000 €.

peu connues comme Flannery O'Connor ou Katherine Mansfield. »

À l'instar de leurs homologues des prix nationaux, les jurés désignent un livre qu'ils estiment remarquable. « Certaines années, le prix n'a pas été remis, faute d'ouvrage assez intéressant pour être élu », se souvient Claudette Caux. « J'y ai vu là un gage de qualité. » Pour Laurent Layet, responsable de la librairie Brouillon de culture à Caen, le prix littéraire de la ville de Caen a une influence indéniable. Publié en août 2009, *Mal tiempo* du Caennais David Fauquemberg s'est bien vendu au Brouillon de culture jusqu'en janvier de l'année suivante, puis le roman a retrouvé un lectorat à partir d'avril après la remise du prix littéraire de la ville de Caen. « En février et mars, nous n'en avons pas vendu. Le prix redonne un second souffle au roman, explique Laurent Layet. Mais certains livres ne décolleront pas même s'ils ont un prix, tandis que d'autres marcheront même sans prix parce qu'il y a la notoriété de l'auteur, les retours de la presse et la qualité littéraire du texte. Il y a le prix et le livre. » Longtemps, le prix littéraire de la ville de Caen a été intimement identifié comme étant celui du Salon du livre de Caen. Il bénéficiait donc de son public, lecteur et donc acheteur potentiels. Aujourd'hui, il a acquis une visibilité propre. Ces retombées sensibles sont dues notamment au travail de communication de Claudette Caux et son équipe : impression de bandeaux, marque-pages, affiches, mise en place d'une vitrine chez les libraires avec les ouvrages de la sélection, temps forts comme la table ronde avec les auteurs primés proposée au Salon du livre de Caen. « Ces retombées sont symboliques mais nous, libraires, cela nous intéresse de mettre en avant la vie littéraire locale, de montrer qu'il existe des auteurs, des ouvrages en lien avec la ville, la région », poursuit Laurent Layet. Ces retombées sont moins évidentes pour le prix des lycéens. Au Brouillon de culture, les ventes du *Journal intime de Benjamin Llorca* d'Arnaud Cathrine n'ont pas été dynamisées par la remise du prix littéraire lycéen en 2011. « Mais il me semble que l'on en attend autre chose que la vente du livre », rappelle Laurent Layet.

« BEAUCOUP D'ÉNERGIE, MAIS POUR QUEL RETOUR ? »

Car il est des prix qui ne servent pas uniquement l'auteur consacré ! « Ils peuvent aussi avoir des retombées sur les jurés », constate Sylvie Ducas. À l'image du prix littéraire des lycéens de la ville de Caen, aux effets multiples : déscolarisation de la lecture, désacralisation de la chose littéraire, éducation à l'argumentation et à l'esprit critique (lire p. 4). Comme l'écrit Serge Lureau dans son ouvrage *Les Prix littéraires lycéens: des bouillons de culture ?* : « Pour qu'une insertion positive et efficace dans le monde du livre soit possible, il faut d'abord construire des représentations positives de celui-ci, et ce type de démarche peut y contribuer. »

Les prix littéraires en région connaissent néanmoins quelques revers. Comment ne pas se décourager face à la pléthore de prix et récompenses ? Villes, sociétés savantes, tout le monde lance son prix littéraire aujourd'hui. « Il ne s'agit pas tant de récompenser un auteur que de faire la promotion de celui qui a inventé le prix ! » sourit Sylvie Ducas. Cette multiplication d'initiatives isolées et parfois redondantes éparpille les instances de prescription. Pour faire la différence, les organisateurs ont à cœur de communiquer sur leurs actions. « Ce que nous voulons, c'est que le prix soit lu », affirme Claudette Caux. Et ce travail de médiation implique les autres acteurs culturels locaux : responsables de manifestations littéraires, libraires, bibliothécaires... « Le prix Jean-Follain, c'est beaucoup d'énergie pour un faible retour sur le public. Comment l'associer davantage à notre projet ? », s'interroge Pascale Navet devant la lour-

deur logistique imposée par le fonctionnement choisi. Car les prix reposent aussi sur une force enthousiaste mais fragile, celle des bénévoles. Soucieux de ne pas les laisser, les responsables du prix Jean-Follain ont décidé de revoir leur copie : pour la première fois, cette année, le prix Jean-Follain sera remis à un ouvrage déjà édité. « Le prix Jean-Follain a cessé de jouer les découvreurs. Récompenser un ouvrage déjà publié, c'est parier aussi sur des auteurs déjà reconnus. Les faire venir nous permettra d'associer plus facilement les lecteurs de la bibliothèque. Il était difficile de faire lire des manuscrits de poésie au public. » Claudette Caux est tout aussi consciente des soins dont il faut entourer la composition d'un jury. Celui-ci doit représenter un éventail assez large des âges et des catégories socioprofessionnelles. « Tous ne sont pas des professionnels du livre. Nous avons aussi le souci d'équilibrer la représentation hommes/femmes. » Il en va aussi de la légitimité de ces jurys, et donc de leur choix. La collaboration effective des bibliothèques de Caen et Saint-Lô aux prix présentés ici est un gage de professionnalisme, un préalable nécessaire à leur promulgation.

Enfin, les structures organisatrices restent tributaires des aides financières apportées par les collectivités et les partenaires.

Les prix littéraires en région et leur cortège d'initiatives contribuent donc pleinement à la diffusion du livre et de la lecture sur un territoire donné : en mettant en avant un écrivain, en soutenant un éditeur ou en valorisant le choix de lecteurs pas forcément issus du champ professionnel du livre. Ces prix se distinguent du modèle académique en revendiquant « une prescription horizontale plus directe et démocratique », explique Sylvie Ducas. « La promotion de la lecture prend le pas sur la consécration des auteurs, le sacre du lecteur lambda sur le verdict des élites lettrées, sa "fureur de lire" sur la pertinence de ses choix », écrit-elle encore dans un article récent. C'est dans cette prescription « horizontale » que s'inscrivent, par exemple, les prix émergeant sur le Web. Un média dont les organisateurs des prix régionaux ne se sont pas encore emparés.

N. C.

LES PRIX LITTÉRAIRES, « UN PHÉNOMÈNE TRÈS FRANCO-FRANÇAIS »

MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN LITTÉRATURE FRANÇAISE À PARIS X,
SYLVIE DUCAS APPORTE UN ÉCLAIRAGE SUR LA DYNAMIQUE
DES PRIX LITTÉRAIRES NATIONAUX. UN CONTREPOINT INTÉRESSANT
POUR QUESTIONNER LES PRIX LITTÉRAIRES EN RÉGION.

l/é Pro : Il existe de plus en plus de prix littéraires. Peuvent-ils réellement garder leur rôle prescripteur ?

S. D. : Je suis assez optimiste, je pense que les prix vont très bien. Cela fait très longtemps qu'il y en a plus de 1 500 en France. Ça ne les empêche pas de prospérer. Mais beaucoup meurent parce qu'ils ne sont pas toujours pérennisés. Il y aura toujours des prix littéraires. Pourquoi ? Une première raison est liée au marché. L'univers du livre est une industrie culturelle. Qui dit industrie culturelle, dit pléthore éditoriale et donc besoin de prix et de sélection. Le lecteur lambda est perdu dans cette masse. Le prix garde donc cette fonction essentielle de... prix. Le lecteur a besoin de points de repère, de prescripteurs qui le guident. La deuxième raison est liée à notre tradition culturelle. Le prix littéraire est un phénomène très franco-français. À part le *Booker Prize* et le Nobel, qui est encore un cas très particulier, politique, je n'en vois pas d'autres. Il n'existe pas ailleurs une concentration de prix telle qu'en France. Nous sommes, ce que la sociologue Priscilla Ferguson appelle une nation littéraire, montrant que c'est le seul pays à donner des noms d'écrivains à ses rues ou, par le passé, à mettre leurs visages sur des billets de banque... Nous avons une tradition de littérature de qualité, de valeur littéraire dont nous sommes pétris. Et le prix littéraire, ce n'est jamais que ça ! Nous faisons cette confusion entre le panthéon des grands auteurs et un palmarès très ponctuel. On donne au prix littéraire une mission, une valeur symbolique très forte. Surtout au Goncourt, qui n'est que le mythe d'écrivains désignant d'autres écrivains dans la grand-messe de la grande littérature française ! Il y a une parcellisation inquiétante des instances de création. Mais



Sylvie Ducas a signé plusieurs travaux sur les prix littéraires, dont sa thèse, *La reconnaissance littéraire. Prix littéraires et littérature*.

en même temps ce qui est important, c'est que ces espaces de détermination de valeur existent. Après, qu'on soit d'accord ou pas avec leur choix...

l/é Pro : Vous expliquez dans un article paru en 2010 dans la revue *CONTEXTES* que le prix est travaillé par des logiques contradictoires.

S. D. : Oui, l'idée est que le livre n'est pas qu'une marchandise dans le monde de la culture. Le prix est une instance paradoxale qui concilie deux valeurs contraires : la valeur littéraire et la valeur économique. Deux contraires culturellement ancrés dans nos têtes ! De tout temps, la littérature a été art et commerce. Mais nous sommes pétris d'une mythologie romantique de l'écrivain désintéressé qui écrit dans sa chambrette ! Même si ça commence à changer, c'est toujours très indécent en France de dire qu'on gagne de l'argent en vendant des livres. Or, le livre est à la fois un produit culturel, une propriété intellectuelle et artistique et aussi un produit à vendre sur un marché. Que le prix concilie les deux et que ça marche, cela ne m'étonne pas. Ces deux logiques s'additionnent.

LIRE ET ÉLIRE, UNE AUTRE ÉCOLE

DANS LE SILLAGE DE SES AÎNÉS MAIS SANS LES IMITER POUR AUTANT, LE PRIX LITTÉRAIRE DES LYCÉENS DE LA VILLE DE CAEN EST DEvenu UN OUTIL PÉDAGOGIQUE EFFICACE AU SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE.

→ I/é Pro : Quelles sont les réelles retombées d'un prix littéraire ?

S. D. : Elles sont à la fois symboliques et économiques. Mais là encore, ça dépend des prix. Les grands prix d'automne, qui sont les plus cotés et les plus anciens, ont des retombées économiques évidentes. Prenons le Goncourt, par exemple. Ce n'est pas seulement une édition courante, vendue à 300 000 exemplaires. Cela crée des éditions dérivées : c'est-à-dire des traductions multiples, le passage en livre de poche – considérable ! On touche des centaines de milliers de lecteurs – et les clubs du livre. France Loisirs, c'est deux millions et demi d'abonnés, même s'il n'y en a que trois cent mille qui achètent le livre sur le catalogue, c'est considérable ! Tout ça cumulé, c'est une manne ! Pour l'auteur et l'éditeur, ce sont des enjeux énormes. Des prix secondaires, qui vont être dotés de quelques milliers d'euros, permettront à l'auteur de vivre. Le prix a toujours des effets sur la carrière de l'auteur. Il facilite les réseaux, les contrats d'éditeur. Cela professionnalise davantage l'auteur, il l'inscrit dans le champ littéraire.

I/é Pro : Le numérique change-t-il la donne ?

S. D. : Oui, car il ajoute des instances de prescription. Je pense par exemple au prix Biblioblog. Au départ, c'est le blog d'une lectrice ; il est ensuite devenu, grâce à quelques personnes sans lien avec le livre, une association qui a pris de l'ampleur et qui marche très bien. Celle-ci a créé un prix qui fait appel aux internautes, et qui commence à être un peu « dragué » par les éditeurs. Il y a une revendication d'amateurisme, au sens noble du terme. Nous ne sommes pas dans les réseaux mondains, les réseaux parisiens. C'est un espace militant où on donne la parole à des individus lambda pour qu'ils nous disent ce qu'ils ont aimé lire. Il y a un côté tribal très important, des communautés assez réduites mais qui perdurent et prennent au sérieux le rôle de lecteur. Et puis il y a un côté ludique que n'ont pas les autres prix. Le prix Biblioblog propose, par exemple, des devinettes, des énigmes sur la littérature. Il y a un rapport beaucoup plus décomplexé et ludique à la chose littéraire, sans s'en moquer pour autant. C'est une sorte d'agora où l'on se croit à l'abri du marché. Mais sur ce point, je suis un peu sceptique, car ils risquent d'être récupérés. Ils travaillent beaucoup avec la librairie indépendante et les éditeurs indépendants. C'est un phénomène assez récent. Émergent aussi des prix très satiriques, des anti-prix, comme le prix du livre le plus nul ou le prix Bartleby du roman inachevé. Leur mode de fonctionnement est aussi plus convivial.

I/é Pro : Un prix littéraire peut-il réellement éviter les effets pervers de l'entre-soi ?

S. D. : Le prix indépendant n'existe pas ! On est dans une actualité immédiate, très ponctuelle, c'est là une donnée du prix qu'on néglige beaucoup. Les enjeux locaux, nationaux, économiques des prix sont donc aussi très ponctuels. Que le prix littéraire permette de cultiver l'amour de la lecture et du livre, c'est bien ! À l'ère de la marchandisation, je trouve ça plutôt sain. C'est aussi une façon intelligente de faire de l'action et de la médiation culturelles. Et le numérique ne va pas éteindre cela, bien au contraire. Le côté convivial et communautaire permettra de perpétuer cette façon de promouvoir la lecture.

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur le site du CRL : www.crlbn.fr



Entre 130 et 150 lycéens caennais de seconde et première s'engagent chaque année pour élire leur prix littéraire. Une démarche qu'ils prennent à cœur, fiers d'avoir été élus et conscients d'endosser un rôle décisif. Fondé en 1998 par Bernadette Marceau, sur le modèle du Goncourt des lycéens, le prix des lycéens de Caen en diffère cependant par son inscription dans la durée. Commencé en novembre par les premières lectures des ouvrages sélectionnés pour le prix littéraire de la ville de Caen, il ne s'achève qu'en avril à la remise du prix, le même jour que celle du prix littéraire de la ville de Caen. Lauréat des deux prix en 2010 – fait rare –, David Fauquemberg reconnaît une « réelle valeur » aux prix des lecteurs. « Ils expriment une adhésion désintéressée à une œuvre, indépendamment de tout jeu d'influences, stratégie, etc. Le fait que Mal tiempo ait su séduire un lectorat jeune, peut-être plus immédiatement sensible aux textes pour ce qu'ils sont en eux-mêmes, et pas en le comparant à tel ou tel autre roman, en le replaçant dans tel ou tel courant, tel ou tel genre, m'a touché. Et c'est prometteur pour l'avenir, si les lycéens concernés continuent de s'intéresser à la littérature ! Le prix de la ville, décerné par des jurés plus aguerris, aux goûts plus arrêtés, a une autre saveur. J'y vois la reconnaissance, peut-être plus réfléchie, d'une certaine qualité littéraire, au-delà du simple coup de cœur. Le fait d'être choisi par deux jurys si hétérogènes, pour des raisons que j'imagine différentes, fut une belle récompense. » Ce que résume très bien Serge Lureau dans son ouvrage, *Les Prix littéraires lycéens : des bouillons de culture ?* (CRDP Basse-Normandie, 2009) : le prix lycéen doit « honorer un ouvrage qui a conquis l'intelligence et la sensibilité de jeunes lecteurs. Le but n'est pas pour les lycéens de chercher à deviner quel livre auraient choisi les adultes, mais de désigner celui qui correspond le mieux à des lecteurs de leur âge ».

Au fur et à mesure que le jury du prix littéraire de la ville de Caen avance dans ses choix, il en tient le prix lycéen informé. Chaque classe impliquée (entre trois et cinq classes sur Caen et Hérouville Saint-Clair) débat avant d'être représentée par deux élèves auprès des autres classes pour le jury final. Martine Denis, coordinatrice de 2008 à 2011, et Serge Lureau partagent un même regard emballé sur ce débat final : « C'est un plaisir indescriptible que de voir les élèves délégués défendre avec passion l'ouvrage qu'ils ont choisi. Lorsqu'on débute une nouvelle action, il peut être difficile de motiver les élèves. Là, avec le prix, ça prend, ça marche tout de suite », poursuit Martine Denis. « La réunion du jury est un moment très fort. Et toujours très courtois ! Les élèves changent d'avis, apprennent à argumenter. Pendant des mois ils ont débattu, ils savent de quoi ils parlent, ils se sont appropriés ces sujets. Ils ont fourbi leurs arguments afin de défendre leur choix si d'autres le discutent. Ce fut un vrai bonheur pour moi d'avoir organisé le prix pendant ces cinq années. Notre métier est une routine. Le prix me permettait de sortir du lycée, de travailler avec des gens qui n'étaient pas professeurs. J'aimais aussi rencontrer les élèves des autres établissements et les miens en dehors du lycée. On se réunissait dans un restaurant comme le Goncourt ! » se souvient encore Serge Lureau.

Coordinateur du prix de 2003 à 2008, ce dernier garde le souvenir d'un projet « extrêmement riche sur le plan humain et culturel » qui permet à l'élève de changer son regard sur la littérature. Ne serait-ce qu'en sortant de l'espace scolaire les temps de travail consacrés au prix, les enseignants modifient la donne. Le plus souvent, c'est au CDI que se déroulent les débats des jeunes jurés. De même, les enseignants ne sont pas associés aux choix des lycéens qui ont à lire des ouvrages sortant totalement du cadre scolaire. Ouvrages dont ils auront à déterminer seuls la qualité littéraire, ce qui induit un rapport différent et plus personnel à la littérature, comme l'explique Serge Lureau : « C'est à eux de dire s'ils aiment un texte et pourquoi ils l'aiment. Ça n'arrive jamais à l'école. Habituellement pour

eux, un livre est bon parce que le professeur l'a choisi. Mais là, dans le cadre du prix, le professeur n'a pas le droit de leur dire. Cela crée des moments étonnants. » Le prix rompt avec la démarche pédagogique traditionnelle.

« LA LITTÉRATURE S'INCARNE »

En outre, tout au long de l'année sont organisées des rencontres avec les auteurs dont un ouvrage a été sélectionné : une par établissement participant en moyenne. Des temps forts qui remotivent les élèves et permettent d'impliquer chacun, même les moins intéressés par la lecture, en mobilisant diverses compétences et centres d'intérêt : dessins, caricatures des auteurs rencontrés, animation, capture vidéo des rencontres, adaptation, mise en scène et interprétation de passages des romans... Moment clé du prix littéraire, la rencontre avec les auteurs sélectionnés démythifie la figure de l'écrivain. Martine Denis souligne l'impact de la rencontre avec de jeunes auteurs comme David Fauquemberg ou Nicolas Fargues : « Les élèves réalisent que ces écrivains leur ressemblent, la différence d'âge n'est pas très grande. Je crois que le prix fonctionne auprès des élèves parce que, là, la littérature s'incarne. » Lors de sa venue, Violette Cabesos, auteure de *La Promesse de l'ange*, avait apporté ses cahiers de travail. « L'un servait à la prise de notes, l'autre, pour le manuscrit, était tout raturé », se souvient Serge Lureau. « Dans ces moments, les élèves réalisent que les écrivains aussi ont du mal à écrire, qu'ils peuvent reprendre dix fois leur copie ! » Parallèlement à l'élection de leur prix littéraire, les élèves s'essayent aussi à la rédaction de critiques littéraires, dont la meilleure sera élue et récompensée en fin d'année par un jury de professionnels.

Soutenu par le rectorat, la ville de Caen et la fondation du prix littéraire, le prix des lycéens a bénéficié jusqu'à présent d'une aide de Créavenir, la fondation du Crédit Mutuel. Cette aide permet notamment la réalisation d'une plaquette recensant critiques et entretiens avec les écrivains, réalisés par les élèves. L'aide apportée par le prix littéraire et le rectorat permet d'acheter les livres sélectionnés : 5 à 6 exemplaires de chaque ouvrage par établissement, qui sont offerts aux élèves en fin d'année. Là où un prix littéraire a des retombées après sa promulgation auprès des éditeurs et des auteurs, le fonctionnement du prix lycéen impacte avant tout ses jurés, et sur une durée plus intéressante que l'éclairage ponctuel et frustrant de la seule remise de récompenses. Cette inscription dans le temps permet cet effet d'imprégnation qui aidera le public lycéen à modifier son regard sur le livre et la lecture et à acquérir des connaissances de fond. En outre, le prix facilite le travail de l'enseignant en offrant un cadre concret et en impulsant une dynamique. Inestimables, les retombées du prix lycéen sont donc bien moins économiques qu'humaines et citoyennes.

RESSOURCES

Publication

Les Prix littéraires lycéens : des bouillons de culture ?, Serge Lureau (CRDP Basse-Normandie, 2009)

Articles

« Prix littéraires en France : consécration ou désacralisation de l'auteur ? », Sylvie Ducas, in *ConTextes*, Approches de la consécration en littérature, n° 7, mai 2010. Accessible en ligne sur www.contextes-revues.org

« Prix littéraires créés par les médias : pour une nouvelle voie d'accès à la consécration littéraire ? Les exemples du prix du Livre-Inter et du grand prix des lectrices de Elle », Sylvie Ducas, in *Réseaux*, vol. 21, no 117, 2003.

MARCHÉS PUBLICS DE LIVRES : LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES

APRÈS L'ÉTUDE MENÉE EN 2009 ET 2010 SUR L'ACCÈS DES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES AUX MARCHÉS PUBLICS DE LIVRES DES BIBLIOTHÈQUES EN FRANCE, ÉTUDE À LAQUELLE S'EST ASSOCIÉ LE CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES DE BASSE-NORMANDIE, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE PUBLIE UNE NOUVELLE VERSION DE SON VADE-MECUM « ACHAT PUBLIC DE LIVRES ».

Réactualiser le vade-mecum sur les marchés publics de livres rédigé en 2005, afin de l'enrichir de bonnes pratiques directement collectées sur le terrain, auprès des professionnels eux-mêmes, et mieux prendre en compte les réalités économiques du marché du livre ainsi que les contraintes spécifiques des fournisseurs de livres, c'était l'un des objectifs de l'étude menée en 2009 et 2010 par le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, la SOFIA (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit, qui gère notamment le droit de prêt en bibliothèque) et la FILL (Fédération interrégionale du livre et de la lecture), avec la participation de six structures régionales pour le livre, dont le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie, pour le volet qualitatif de l'étude (plus de 150 entretiens menés en région avec les acteurs des marchés publics de livres). Les principaux résultats de cette étude ont été présentés aux professionnels du livre et de la lecture en Basse-Normandie lors d'une journée d'étude proposée par le CRL le 10 juin 2010 à Caen.

De cette étude ressortait notamment que tous les bibliothécaires ne sont pas au même niveau de familiarité avec le Code des marchés publics, qu'ils ne sont pas toujours au fait de ses évolutions, ne savent pas toujours en exploiter les souplesses (de nombreuses modifications ont été apportées au CMP depuis 2001 avec notamment la notion de « marché au premier euro » apparue en 2004). Ont été pointées également de fréquentes difficultés à élaborer des critères d'attribution opérants et une faible connaissance des contraintes des fournisseurs.

Un plan d'action et de sensibilisation a donc été adopté à l'issue de cette étude. Cette nouvelle édition du vade-mecum en est l'un des volets. S'est imposée la nécessité d'en élargir le périmètre à l'ensemble des bibliothèques de l'État, des collectivités et de leurs établissements, l'étude ayant fait ressortir une forte érosion de la place des librairies indépendantes de proximité dans les marchés des bibliothèques universitaires.

VADE-MECUM POUR TOUS

Ce recueil des bonnes pratiques est d'abord destiné aux bibliothèques, donc essentiellement rédigé sous l'angle de la rédaction d'un appel d'offres et de l'étude

des réponses, avec une dimension pratique et pédagogique renforcée. « Son objectif est de donner aux bibliothécaires les outils d'un dialogue constructif avec leurs deux interlocuteurs principaux : le service des achats de leur collectivité ou de leur établissement, et les libraires », précisent les rédacteurs du document. Mais ce vade-mecum pourra également être un support d'accompagnement très utile pour l'ensemble des acteurs concernés par les marchés publics de livres (services d'achat des collectivités, élus locaux) qui souhaitent mieux maîtriser les finesses de l'établissement d'un marché public de livres, afin de « concilier, d'une part, les principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement et de transparence qui régissent l'achat public et, d'autre part, le souci légitime de contribuer, par leurs achats, à la consolidation de la diversité et de la densité des réseaux de vente du livre. » Ou encore, pour le dire plus directement : comment, dans le cadre du code des marchés publics, faire en sorte que la librairie indépendante qui fait vivre le marché du livre et défend sa diversité dans la cité ne soit pas exclue des marchés publics des bibliothèques. Les libraires y trouveront bien sûr tout ce qu'il faut pour décrypter un appel d'offres et y répondre efficacement. Le vade-mecum est structuré en deux parties, présentant tout d'abord les « éléments du dialogue avec l'acheteur public », puis les « éléments pour bien choisir ses fournisseurs ».

LES ÉLÉMENTS DU DIALOGUE AVEC L'ACHETEUR PUBLIC

Au moment de l'élaboration du cahier des charges d'un marché d'achat de livres, tout repose sur la qualité du débat qui s'élabore entre les tenants de la culture (les bibliothécaires) et les acteurs juridiques (le service des achats de la collectivité de rattachement). L'étude menée en 2009 et 2010 a notamment montré que « la lecture trop stricte par de nombreuses collectivités des réformes successives du Code des marchés publics les a conduites à recourir de façon systématique à des procédures nationales de marchés, affaiblissant de fait leur politique d'aménagement culturel du territoire ». Pour la qualité de ce dialogue, il n'est donc pas inutile de rappeler aux bibliothécaires les principes du Code des marchés publics et de son bon usage dans le secteur du livre, en pointant tout ce qu'il faut avoir en tête au moment de la rédaction d'un cahier des charges :

« Les bibliothécaires doivent se former, s'emparer de procédures et de langages bien peu bibliothéconomiques pour dialoguer avec des services des achats souvent coopératifs mais aussi, parfois, peu au fait des règles très particulières qui encadrent le secteur du livre. » Avec cette double préoccupation qui fait la qualité de ce vade-mecum : « Rédiger un appel d'offre conforme aux besoins de la bibliothèque tout en intégrant pleinement les contraintes d'organisation d'une librairie. » La définition des besoins de la bibliothèque et du montant du marché demande une attention toute particulière, le guide recommandant fortement l'établissement de marchés ou de lots spécifiques pour les achats des bibliothèques – en les distinguant de ceux destinés aux écoles, au service documentation... – afin de « permettre à la Sofia, aux fournisseurs et aux services des achats, d'identifier très clairement les achats qui contribueront au droit de prêt ».

Dans la seconde partie du guide sont rassemblées les informations pratiques sur la préparation du marché (rédaction des pièces contractuelles, répartition en lots, critères de choix et pondération, points de vigilance, rapport d'analyse des offres...) et sur son exécution.

Des annexes fournissent les extraits indispensables du Code des marchés, des références à diverses études, ainsi que les adresses de sites institutionnels et professionnels.

L. D.

Vade-mecum à l'usage des bibliothèques de l'État, des collectivités et de leurs établissements, août 2011.

Accessible en ligne sur www.dgmic.culture.gouv.fr

et sous format imprimé
(en faire la demande auprès de v.schmitt@crlbn.fr)

Marchés publics : QUELLE RENTABILITÉ POUR LES LIBRAIRES ?

« Les bibliothécaires doivent aussi prendre conscience de ce qu'implique pour un libraire une candidature sur un ou plusieurs lots, en termes de charge de travail au moment de la réponse mais aussi tout au long de l'année, ainsi qu'en incidences sur sa trésorerie, son fonds, son chiffre d'affaires, son personnel et sa rentabilité. » La marge du libraire sur les ventes aux bibliothèques est « plus faible que sur les ventes aux particuliers, car elle est amputée par le rabais quasi systématique de 9 % auquel il faut ajouter les 6 % reversés à la Sofia au titre du droit de prêt » (reste 21 % de marge sur les 36 % de remise pratiqués habituellement par les éditeurs).

Les grandes étapes d'un marché public d'achat de livres

ÉTAPE 1 - Préparation de la procédure :

- Définition du besoin ;
- Choix de la procédure et de la forme du marché ;
- Allotissement ;
- Rédaction du cahier des charges ;
- Définition des critères de sélection des offres et de leur pondération.

ÉTAPE 2 - Mise en œuvre de la procédure :

- Mesures de publicité et de mise en concurrence ;
- Sélection des candidats ;
- Sélection des offres ;
- Information des candidats.

ÉTAPE 3 - Exécution du marché

BIBLIOTHÈQUES : DES PARTENAIRES AU SERVICE DE LA LECTURE EN PRISON

Mouvements

Cindy Mahout. Le 20 septembre dernier, Cindy Mahout a pris la tête du nouveau service « Vie littéraire et développement des publics » au Centre régional des Lettres de Basse-Normandie. Elle était, auparavant, chargée de mission à la mairie de Caen sur le Salon du livre *Passages de témoins*. Titulaire d'un DEA en lettres modernes, elle a également obtenu le Master Mémoires & éditions des textes, proposé par l'Université de Caen Basse-Normandie.

Adèle Hommet. Adèle Hommet a succédé officiellement à René Gautier, responsable et fondateur de la société Interservices et des éditions « Inédits et introuvables du patrimoine normand ». En 2000, l'entreprise, basée à Marigny, avait développé son activité d'éditeur en lançant sa propre collection « Inédits et introuvables du patrimoine normand ». Plus de 80 titres en lien avec l'histoire régionale ont été publiés à ce jour. Après avoir exercé le métier de journaliste, René Gautier avait créé sa propre structure tournée notamment vers la communication. Il avait également lancé une pépinière d'entreprises privées dans les locaux de l'ancienne usine textile de la commune. Suppléante au conseiller général de Marigny dont elle est originaire, Adèle Hommet a travaillé au côté de René Gautier durant plusieurs mois avant de prendre officiellement la relève.

Marie-Reine Casali. Auparavant, coordinatrice de la manifestation *Passages de témoins* à la ville de Caen, Marie-Reine Casali, est depuis le 1^{er} août en charge de la lecture publique et de la vie littéraire au sein de la Direction de la culture mutualisée (communauté d'agglomération Caen la mer - Ville de Caen). Elle aura notamment pour tâche de poursuivre le développement du réseau de lecture publique. Directrice des affaires culturelles de Caen la mer, Pascale Leillard, quant à elle, assurera également désormais la direction de la culture à la ville de Caen. La direction de la culture mutualisée siège au 21, place de la République à Caen.
(Tél. : 02 14 37 26 00
Fax. : 02 14 37 25 65)

Fabrice Carrière. Directeur de la médiathèque Boris-Vian à Louviers depuis 2004, Fabrice Carrière a pris ses fonctions de chef du service imprimés adultes de la bibliothèque de Caen, le 1^{er} octobre dernier. Après des études supérieures d'anglais et de russe, il a dirigé la médiathèque de Bitche en Moselle puis a été directeur adjoint de la BDP de l'Eure de 1998 à 2004. Originaire de l'Aveyron, Fabrice Carrière est âgé de 44 ans.

Quitterie Sadran. Originaire de Bordeaux, Quitterie Sadran a pris ses fonctions à la bibliothèque de Caen le 9 août dernier. Âgée de 27 ans, elle prend la responsabilité des bibliothèques de quartier et du réseau jeunesse, soit un service représentant une quarantaine d'agents. Titulaire d'un Master II en histoire contemporaine de Bordeaux III, formée à l'ENSIB et à l'Institut national des études territoriales de Strasbourg, elle obtient le concours de conservateur territorial en 2009. La bibliothèque de Caen compte 8 bibliothèques de quartier et un bibliobus.

DES CONVENTIONNEMENTS FIXENT LES ENGAGEMENTS ET APPORTS DES BIBLIOTHÈQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE CULTURE JUSTICE

Les actions livre et lecture en détention s'inscrivent parmi les autres champs culturels dans le cadre des orientations nationales définies depuis 1981 par les ministères de la culture et de la justice dans le cadre de leur politique commune. Actions pour lesquelles les bibliothèques sont naturellement des partenaires de premier plan. En Basse-Normandie, certaines d'entre elles travaillaient depuis longtemps avec les établissements pénitentiaires installés sur leur ville. « Lors de l'ouverture du Centre de détention, il y a 20 ans, la médiathèque avait déjà été sollicitée pour un projet de bibliothèque au sein de l'établissement. Ce partenariat ne faisait pas alors l'objet d'une convention », explique Nadine Pierre, directrice de la médiathèque d'Argentan. Lors de la mise en place du Contrat territoire lecture, la médiathèque y a inscrit ces premières actions. Plus tard, la convention liant la collectivité de la médiathèque, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation a permis d'officialiser et cadrer l'existant. À Caen, la précédente convention recouvrait une période allant de 2007 à 2010. Mais il s'agissait de conventions à la carte tant dans les objectifs que sur la durée.

À Argentan, la convention a été reconduite sur 2011. Elle fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'année. À Caen, la nouvelle convention cadre court jusqu'en 2014. Idem à Coutances. Pour Cherbourg-Octeville, une convention s'engagera après un état des lieux de la bibliothèque et le bilan des actions partenariales en cours. À l'heure du renouvellement des conventions, cette année donc, le but premier fut d'identifier des objectifs homogènes et réalisables pour une offre culturelle aux détenus identique sur le territoire. Tout en respectant les possibilités et objectifs de chacun. Le CRL a ainsi accompagné et conseillé les bibliothécaires, les directeurs des établissements pénitentiaires et des SPIP. Ces conventions fixent objectifs et engagements pour chacun des trois partenaires (hormis Caen où une même convention associe la maison d'arrêt et le centre de détention). Ainsi la convention cadre pour Caen énumère les objectifs suivants : favoriser le développement et la modernisation de la bibliothèque des établissements, garantir une offre diversifiée de documents, assurer le développement de la lecture et des animations, développer autour de la bibliothèque une politique culturelle cohérente. Le programme des actions et des moyens humains et financiers est fixé dans un avenant annuel. Pour les bibliothèques, il s'agit non pas de proposer des rendez-vous spécifiques aux détenus mais de décliner et prolonger leur propre programmation. « C'est une action hors les murs de la bibliothèque comme les autres. Nous ne sommes pas là pour juger les détenus, savoir pourquoi ils sont là. Le face-à-face avec les gens doit donc être le même », explique Nadine Pierre. « C'est un public comme un autre », estime Georges Beucher, disothécaire à la médiathèque d'Argentan qui intervient deux fois par an autour des instruments de musique. « C'est ainsi que je les aborde en tous cas et c'est probablement ce qui facilite les échanges. » Il en va de même pour la bibliothèque de Caen qui décline ses propres rendez-vous et ceux qui font l'actualité au sein des deux prisons caennaises : présentation des auteurs invités à *Passages de témoins*, rencontre



La bibliothèque du Centre pénitentiaire de Caen. La Basse-Normandie compte 5 établissements pénitentiaires : une maison d'arrêt à Caen, Coutances et Cherbourg-Octeville, un centre de détention à Argentan et un centre pénitentiaire à Caen.

avec Maram Al-Masri qui fut invitée à la bibliothèque de la Guérinière en mars dernier, rencontre avec Matti Rönkä, auteur invité aux *Boréales* en novembre. « Là, ce sont des auteurs intéressés, volontaires pour ce type d'actions. On ne monte pas de projets spécifiques pour les établissements pénitentiaires, mais on voit ce qui peut s'y adapter », complète Christelle Pasquier, chargée de coordonner l'action culturelle en prison. Pour la bibliothèque de Caen, ces actions en faveur des détenus s'inscrivent pleinement dans le cadre du Contrat territoire lecture. « Nous sommes dans cette même logique : aller vers les publics éloignés du livre parce qu'ils sont empêchés, donc pas en mesure d'accéder à la bibliothèque, ou bien parce que ce sont des publics en réinsertion, avec des difficultés de lecture », explique Hélène Decaen-Leboulanger, coordinatrice du C.T.L.. Enfin, les bibliothèques accompagnent également les établissements pénitentiaires dans le fonctionnement de leur propre bibliothèque : aide à l'acquisition des collections, formation du détenu bibliothécaire, aide au désherbage... Pour les bibliothèques de Caen et Argentan, un référent a été nommé parmi l'équipe pour suivre cela.

« Mais cela reste un partenariat difficile à organiser. Il faut fixer les choses clairement. Et pour que cela fonctionne, que l'information circule et arrive aux détenus, il faut impérativement un référent sur place qui fasse le relais. En l'absence de référent, on constate très vite que les chiffres de la fréquentation baissent », explique Nadine Pierre. Malgré la complexité des dispositifs et la spécificité des fonctionnements des établissements concernés (d'où la nécessité d'une convention), cela reste une action autour du livre et de la lecture parmi d'autres pour les bibliothèques. Et c'est en ça qu'elles peuvent servir les objectifs de réinsertion fixés par le protocole culture/justice. Mais où l'humain, peut-être, l'emporte encore davantage. Ce qu'aucune convention ne peut planifier ou cadrer.

Lire également, en page 6 du livre/échange n°56 : « Les activités culturelles, une parenthèse et une ouverture dans la vie du détenu ».

« CHAQUE TRAVAIL EST UNE CRÉATION »

GÉRANT DE CENTRAL GRAPHIC, UNE IMPRIMERIE INSTALLÉE À IFS ET EMPLOYANT HUIT PERSONNES, ALAIN FONTAINE REVIENT SUR SON PARCOURS PERSONNEL ET L'ÉVOLUTION DU MÉTIER D'IMPRIMEUR.

livre/échange Pro : Quel poste occupez-vous au sein de Central graphic ? En quoi consiste-t-il ?

Alain Fontaine : Gérant, deviseur, livreur, responsable des achats de papier, de la facturation ! Nous sommes une petite équipe. Je suis arrivé à Central graphic en 1989. Nous effectuons tous types de travaux d'imprimerie et de sérigraphie sur de multiples supports : carte commerciale, en-tête de lettre, facture, devis, affiche, dépliant, autocollant, panneau, véhicule, lettre autocollante, impression numérique, objet publicitaire, tee-shirt, etc. On travaille avec quelques maisons d'édition. Mais pas assez à notre goût ! Pour un livre, on peut s'occuper de tout, de la saisie jusqu'au façonnage. Cela reste de petits tirages, mille exemplaires environ.

l/é Pro : Vous êtes responsable des achats de papier. Comment fonctionnez-vous ?

A. F. : Nous stockons peu de papier. Nous l'achetons selon les besoins du client. Nous travaillons au jour le jour. Le papier nous est livré le lendemain de la commande, depuis la région parisienne. Il faut savoir qu'il n'y a plus beaucoup de fournisseurs en France, deux ou trois seulement.

l/é Pro : À quoi reconnaît-on un bon papier ?

A. F. : Cela dépend de ce que l'on recherche. Un bon papier se reconnaît à la main. C'est-à-dire à sa tenue lorsqu'on le tient en main. Il ne doit pas être trop mou par exemple. Il existe plusieurs types de grammage, soit le poids au m². Mais un papier qui au siècle dernier faisait 135 g n'a plus de main aujourd'hui. On reconnaît aussi un bon papier à sa fibre. Aujourd'hui, il y a aussi de moins en moins de coloris. Les fabricants maintiennent une gamme de blancs, d'ivoire. Mais ça s'arrête là. Il y a de moins en moins de papiers de couleur. Globalement, le papier a perdu en qualité. Cette baisse de qualité est à mettre en rapport avec le prix. Au fait aussi qu'il y a de moins en moins de papetiers en France.

l/é Pro : Quels sont les différents types de papier ?

A. F. : Il existe plusieurs familles de papier : le couché, l'offset - mat, demi-mat, brillant -, des papiers remplis, des papiers de mode, de création qui se démarquent par leur surface, des papiers à grains. Ceux-là sont plus chers. Il existe aussi des bostols, des papiers chimiques, type carbone. Quant au papier recyclé,

selon moi, c'est un snobisme ! Sa fabrication pollue davantage que celle du papier normal puisqu'il faut le laver, le nettoyer, traiter les résidus, les encres.

l/é Pro : Le coût du papier peut connaître de larges variations. Comment l'expliquez-vous ?

A. F. : Le prix du papier reste tributaire de l'offre et la demande. Par le jeu de la concurrence, les fabricants sont obligés d'augmenter le coût. L'an dernier, il a pris 15% ! Ils font bouger la valeur du papier, jouent au yoyo ! Seulement, moi je ne joue pas ! Si le papier subit une augmentation, je ne répercute pas celle-ci sur mes factures. Lorsque j'ai fait un devis, je maintiens son prix !

l/é Pro : Quel a été votre parcours auparavant ?

A. F. : Je suis typographe de métier, titulaire d'un CAP obtenu au lycée Paul-Cornu. Nous avons dû suivre notre métier qui a évolué avec la photocomposition puis le numérique. J'ai d'abord travaillé à Bernay. Puis avec six autres, nous avons fondé une coopérative ouvrière, Composet. Cela correspondait aussi à un idéal de vie. J'avais déjà expérimenté le patronat ! Cela fait 22 ans que je travaille à ici. Nous avons débuté à deux. Aujourd'hui, nous sommes huit.

l/é Pro : Vous avez fait toute votre carrière dans l'imprimerie. Qu'est-ce qui vous séduit encore dans votre activité professionnelle ? Quelles sont les qualités requises pour être imprimeur ?

A. F. : Il faut être imaginatif, créatif, très pointu et savoir se contrôler soi-même. N'oublions pas que l'imprimeur est toujours au bout de chaîne graphique. Ce qui me séduit ? La diversité du métier, le fait de toucher à tout. Chaque travail est une création. C'est pour ça qu'on l'aime. Mais ce métier ne devient plus un métier.

l/é Pro : Que voulez-vous dire par là ?

A. F. : C'est un métier qui a été galvaudé. Prenez Internet : il y a une vraie bagarre sur les prix. Aujourd'hui, sur le net, vous pouvez faire faire 1000 cartes pour 28 €. Nous ne pouvons pas être compétitifs. Ici nous étions 11. Mais nous avons dû nous séparer de trois personnes l'an dernier. De grosses entreprises peuvent nous manger quand elles veulent. Ça va parce quelques bons clients nous suivent. Mais je m'en irai triste. Je ne pensais pas finir ma carrière comme ça.



Alain Fontaine.

/ EN BREF

Mouvements SUITE

Maïté Vanmarque. Conservatrice de la médiathèque d'Alençon, secrétaire générale de l'ABF et présidente du groupe ABF Normandie, Maïté Vanmarque quitte l'Orne pour rejoindre Rouen. Titulaire du concours de conservateur des bibliothèques, elle avait pris ses fonctions à Alençon en septembre 2007. Elle assurera la direction du réseau des bibliothèques de Rouen.

Laurent Martin. En poste à la médiathèque d'Alençon depuis 2004, Laurent Martin quittera ses fonctions de responsable du service adultes pour prendre la direction de la bibliothèque de Mathieu, près de Caen, le 12 novembre. Une bibliothèque qui laissera bientôt la place à un nouvel équipement d'environ 400 m². Titulaire d'un CAPES d'anglais et d'un DUT information communication options Métiers du livre obtenu en 2004, Laurent Martin est originaire de la Mayenne.

Décès

Françoise Bermann. Directrice du Service commun de la documentation de la Bibliothèque universitaire de Caen de 1991 à 2007, Françoise Bermann est décédée lundi 5 septembre. « Profondément attachée à l'Université et à sa bibliothèque, Françoise Bermann a été un infatigable bâtisseur qui a rénové la BU Droit-Lettres et lancé la construction de la BU Sciences et de celles d'Alençon et de Cherbourg. » Elle laisse « le souvenir d'une conservatrice à l'érudition profonde et aimable qui a toujours su maintenir un haut niveau pour les acquisitions de la bibliothèque et les mettre en valeur par de remarquables expositions ».

Nouveautés

Label LIR. Deux nouvelles librairies de Basse-Normandie ont reçu le label LIR cette année. Ornaises toutes les deux : il s'agit du Goût des mots à Mortagne-au-Perche et de Quartier libre à Flers.

Parutions

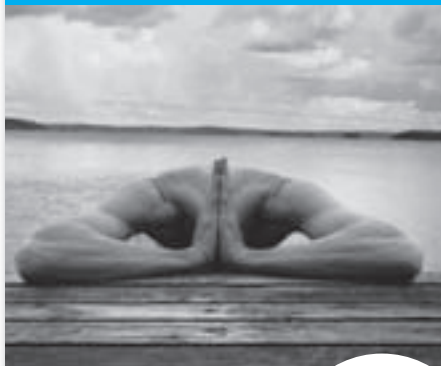
À paraître. Le numéro 6 d'*À paraître en Normandie* est sorti. Publié conjointement par le CRL de Basse-Normandie et l'ARL de Haute-Normandie, il présente les nouveautés éditoriales à paraître d'ici janvier 2012. Y sont référencées 115 nouveautés. Il est disponible dans sa version papier sur demande mais également en pdf sur le site du CRL. www.crlbn.fr/les-aides-ressources/les-ressources/

La condition du traducteur. Remis dans sa première version lors du dernier Salon du livre, le rapport rédigé, à la demande du CNL, par Pierre Assouline sur la condition du traducteur est disponible dans sa version numérique sur le site du CNL. Qu'en est-il de la condition du traducteur, aujourd'hui, en France ? Comment cette question détermine-t-elle l'industrie, le commerce, le monde du livre ? Et en quoi conditionne-t-elle la notion comme la réalité des échanges culturels à l'échelle nationale, européenne et, par-delà, internationale ? Porté par une enquête sans précédent, nourri d'analyses, de chiffres, et d'entretiens, servi par une plume sans concession, ce rapport, tout en dressant un bilan argumenté de la profession et un état contrasté du débat, entend avant tout ouvrir à un dialogue renouvelé. www.centrenationaldulivre.fr/

EN RÉGION

Proposé par **LE CRL**

Le 7 novembre

**JOURNÉE DE SENSIBILISATION
À LA CULTURE FINLANDAISE****Les Boréales** DU 3 AU 19 NOV. 2011
UN festival en Nord À CAEN ET EN RÉGION
02 31 15 36 40UN PLATEFORME DE CRÉATION HORROR ET PROPOSÉE PAR LE CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES DE BASSE-NORMANDIE
LITTÉRATURE CIRQUE THÉÂTRE DANSE CONCERTS CINÉMA EXPOSITIONS...**Finlande et Norvège**
Suède Islande Danemark Pays baltesEdward Munch / Anniina Holmström / Agnes Ode / Jan Svanberg & The Hilliard Ensemble /
Rita Kauramäki / Orchestre de la Vallée de la Mayenne / Les Choristes / Arno Rafael Minkkinen /
André Armand / Éric Sauter / Oskari Nuorteva / Anja Herrmann /
Jay Jay Johanson / Thomas Dybdahl / FM Belfast / Casalski / Helmut Wasth /
Anne B. Røge / Marika Mazzi

www.crlbn.fr

Comme chaque année, le CRL propose une journée de sensibilisation à la culture du pays invité d'honneur du festival *Les Boréales* à l'attention des professionnels. Au programme : rencontre avec Arno Rafael Minkkinen, photographe finlandais ; avec Daniel Arsand, responsable de la collection « Domaine étranger » chez Phébus ; conférence d'Ásdís Ólafsdóttir, directrice de la revue *ARTnord* : « Helsinki, capitale mondiale du design » ; conférence autour des Moomins par Catherine Gentile, présidente du festival du livre de jeunesse de Cherbourg-Octeville. La journée se terminera par l'ouverture de l'exposition « Filles intrépides et garçons tendres ».

BIBLIOTHÈQUE DE CAEN,
LE 7 NOVEMBRE À PARTIR DE 10H.
ENTRÉE LIBRE.

Le 24 novembre

**PROCHAIN COMITÉ
DE LECTURE DU CRL**

La Région Basse-Normandie, par le biais du comité de lecture du CRL, octroie régulièrement des aides à la publication. Après l'obtention de l'avis favorable du comité de lecture du CRL, le dossier d'aide à la publication est présenté en commission culture à la Région afin de valider une aide financière pour l'aide à la fabrication. Le prochain comité se réunira courant novembre.

RENS. AUPRÈS DE VALÉRIE SCHMITT
AU 02 31 15 36 42.

Les 25 et 28 novembre

**COLLOQUE : « ÉDITEURS,
LES LOIS DU MÉTIER »**

Quelle est la place des lois dans le monde éditorial français depuis l'après-guerre ? La censure, objet

multiforme, est un enjeu social et politique majeur de la production culturelle et artistique actuelle. Toutefois, les éditeurs savent aussi user de l'arsenal juridique – lié à la contrefaçon, à la diffamation, à l'outrage aux mœurs, au droit de citation... – pour triompher de la concurrence ou créer des scandales rémunérateurs. Certains jouent avec les marges légales de leur métier, parfois au service de la création. À la suite de l'avocate Agnès Tricoire et de son *Petit Traité de la liberté de création* (2011), il s'agit encore de s'interroger sur le fait que « la liberté des auteurs et des créateurs nous est aussi indispensable que la liberté d'aller et de venir ». Le lecteur ou le spectateur doit pouvoir affronter cette « insécurité légitime » qui est celle de la rencontre avec une œuvre, une idée, une forme esthétique.

En marge de l'exposition « Éditeurs, les lois du métier », cette journée d'étude appréhende certaines affaires et problématiques des relations complexes des mondes éditoriaux et des lois, dont les pouvoirs savent jouer pour protéger leurs logiques arbitraires. Le récit sinuex des relations de la censure, de l'édition et du pouvoir, dont on imagine mal qu'il puisse avoir une conclusion, est aussi celui d'une « histoire du silence ».

Intervenants (sous réserve) : Vianney de la Boulaye, André Derval, Nicolas Hubert, Bernard Joubert, Hervé Serry, Isabelle Sivan, Anne Urbain, Jean-Claude Zylberstein.

Une deuxième journée se tiendra le lundi 28 novembre, à la BPI (Centre Pompidou), avec les interventions de John Calder, Olivier Corpet, Jean Depelley, Jean-Pierre Dionnet, Jean-Matthieu Méon, Paul Otchakovsky-Laurens, Martine Poulain, Gisèle Sapiro, Agnès Tricoire et Laurence Viallet.

PROPOSÉES PAR L'IMEC, CES DEUX JOURNÉES SONT ORGANISÉES EN PARTENARIAT AVEC LA BPI. LES 25 ET 28 NOVEMBRE À 14 H À L'ABBAYE D'ARDENNE, À SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE.

LE LUNDI 28 NOVEMBRE À 14 H À LA BPI, AU CENTRE POMPIDOU À PARIS.

Proposé par **LE CRL**

Les 28 et 29 novembre

**GESTION ET RENTABILITÉ
D'UN PROJET ÉDITORIAL**

Le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie poursuit son cycle de formation en direction des éditeurs de la région, et en partenariat avec l'Asfired, en proposant les 28 et 29 novembre 2011, à Caen, une formation de deux jours intitulée « Gestion et rentabilité d'un projet éditorial ». Cette formation abordera notamment les fondamentaux de la gestion d'une maison d'édition, l'étude de rentabilité d'un projet éditorial et le compte prévisionnel d'exploitation d'un ouvrage.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
AUPRÈS DE VALÉRIE SCHMITT v.schmitt@crlbn.fr
02 31 15 36 42.

Proposé par **LE CRL**

Le 2 février 2012

**RÉSIDENTE D'ÉCRITURE POUR
LE THÉÂTRE : JOURNÉE D'ÉTUDE**

Suite au projet *Itinérances* initié par le Tanit Théâtre de Lisieux, le Centre régional des Lettres de Basse-Normandie et le Tanit proposeront une journée d'étude consacrée aux résidences d'écriture, à l'at-

tention des professionnels du livre. Intervenants extérieurs, auteurs et porteurs du projet *Itinérances* reviendront sur les spécificités et les enjeux de la résidence d'écriture théâtre.

À cette occasion, le Tanit proposera les quatre spectacles écrits par Christophe Tostain, Serge Valetti, Eugène Durif et Bruno Allain au cours de leurs résidences respectives.

JOURNÉE D'ÉTUDE LE 2 FÉVRIER
(PROGRAMME EN COURS D'ÉLABORATION).
SPECTACLES LES 2 ET 3 FÉVRIER À LISIEUX.

HORS RÉGION

Le 7 novembre

**LES MARCHÉS
DES COLLECTIVITÉS**

L'Agence régionale du Livre de Haute-Normandie a mis en place depuis 2009 des formations professionnelles continues à destination des libraires. Ces formations sont délivrées par l'INFL, organisme de formation national de référence pour les libraires. Financée par les OPCA (Organismes paritaires de collecte agréés) concernés (Agefos, CGM, Agefice, etc.), cette formation est ouverte à tous les libraires de Haute-Normandie et d'ailleurs. Une occasion pour les libraires bas-normands qui n'ont pu assister à celles proposées par le CRL.

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE SOPHIE FAUCHÉ :
02 32 10 46 37 ou sfauche@arl-haute-normandie.fr
DE 9 H À 12 H 30 ET DE 13 H 30 À 17 H À LA
MAISON DES ASSOCIATIONS (11, avenue Pasteur
à Rouen).

Plateforme
d'échanges
et centre
de ressources
sur le livre et
la lecture en
Basse-Normandie

www.crlbn.fr

